

L'exposition «Fichés?», source de questionnements

A travers les divers usages de la photographie dans les fichiers depuis le Second Empire jusqu'aux années 1960, l'exposition présentée aux Archives nationales jusqu'en janvier 2012 suscite, par la richesse des documents présentés, ainsi que les publications et rencontres qui l'accompagnent, de multiples questions.

Gilles MANCERON, co-délégué du groupe de travail Mémoire, histoire, archives

Pour la première fois, de nombreux documents inédits qui témoignent des fichiers mis en place depuis le Second Empire pour identifier les individus et populations «à risque» sont exposés aux Archives nationales, dans une exposition passionnante qui est en même temps une invitation à réfléchir sur les processus et sur les enjeux du fichage. Le fichage, s'il a commencé par concerter des détenus et des condamnés judiciaires, est loin de s'être limité à ces

catégories. On a fiché, en vrac, des communards et des militants communistes ou libertaires, des «relégués» condamnés aux travaux forcés en Guyane, mais aussi des «femmes galantes» et des «filles soumises», des vagabonds et des nomades, des «opiomaniacs» et autres «déviants», des «espions» et des «ressortissants de pays ennemis», des Juifs, des immigrés algériens, des étrangers et des «apatrides»... Des centaines de milliers de personnes appartenant à ces catégories et à quelques autres ont été fichées

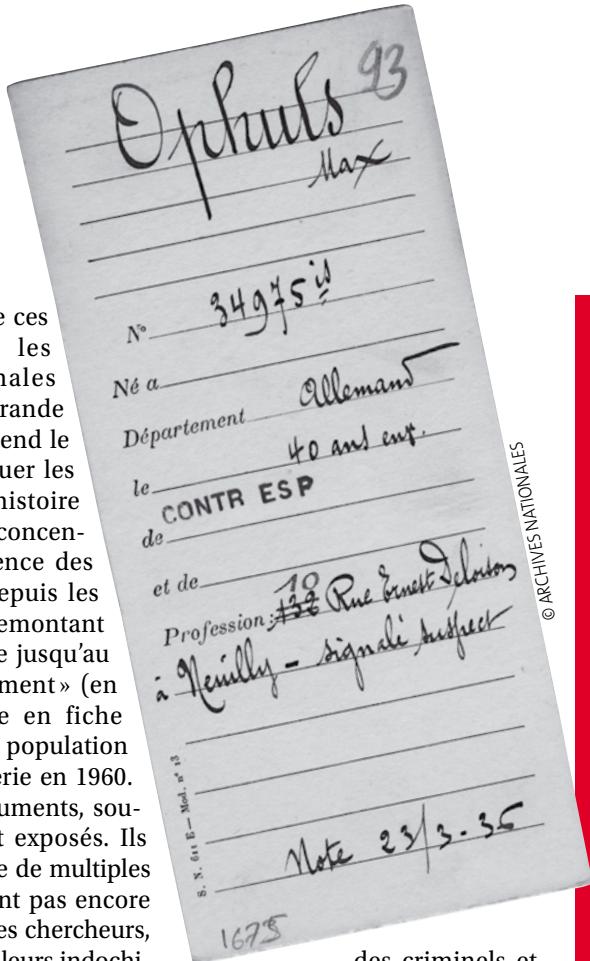
pour différents usages. Et, à partir du milieu du XIX^e siècle, les registres, les dossiers, les feuilles ou les fiches signalétiques les concernant ont comporté des photographies qui complétaient les données biographiques. La plupart de ces fiches ont été détruites quand les administrations qui les avaient émises n'en avaient plus l'usage, mais des services d'archives sont restés dépositaires de fichiers et les ont conservés jusqu'à aujourd'hui. Certains sont d'ailleurs revenus de Moscou, paradoxalement gardés intacts du fait de leur confiscation par les nazis, puis par les Soviétiques.



C'est à certains de ces documents que les Archives nationales consacrent une grande exposition, qui prend le parti de reconstituer les étapes de cette histoire du fichage en se concentrant sur la présence des photographies, depuis les premiers essais remontant au Second Empire jusqu'au pseudo « recensement » (en réalité, une mise en fiche avec photo) de la population autochtone d'Algérie en 1960. Plus de 2300 documents, souvent inédits, sont exposés. Ils révèlent l'existence de multiples fichiers qui ne sont pas encore consultables par les chercheurs, tel celui des travailleurs indochinois gérés, de 1939 à 1947, par le Service de la main-d'œuvre indigène nord-africaine et coloniale (conservé dans les réserves des Archives nationales d'outre-mer, à Aix-en-Provence).

Les fichiers présentés correspondaient à des finalités très diverses : certains étaient destinés au contrôle et à la surveillance

des criminels et délinquants, de la police judiciaire, de la sûreté de l'Etat et de l'administration pénitentiaire. Mais le fichage s'est vite étendu aux nomades (un carnet anthropométrique leur est imposé en 1912) et aux étrangers, à qui une carte d'identité a été imposée en 1917, avant d'être étendue aux citoyens français. Le régime de



On a fiché, en vrac, des communards et des militants communistes ou libertaires, des « relégués » condamnés aux travaux forcés en Guyane, mais aussi des « femmes galantes » et des « filles soumises », des vagabonds et des nomades, des « espions » et des « ressortissants de pays ennemis », des Juifs, des immigrés algériens, des étrangers et des « apatrides »...

Vichy voulait rendre celle-ci obligatoire... mais il n'en a pas eu le temps. On voit aussi des fichiers de délivrance des passeports et des permis de conduire. Simples fichiers administratifs à première vue. Mais la délivrance de certains passeports a donné lieu à des enquêtes étonnamment poussées. Quand on découvre que le fichier des permis de conduire du département du Rhône ne semble avoir conservé, sous l'Occupation, que des noms à consonance étrangère, on en vient à se poser la question de l'utilisation possible de tout fichier pour un usage différent de sa finalité première...

De même, quand on découvre des fichiers d'entreprises (tel celui de la Société des transports en commun de la région parisienne, ancêtre de la RATP, et celui de la Société des mines de Lens), on se demande si certains d'entre eux étaient de simples outils de gestion des carrières ou s'ils servaient aussi au repérage des syndicalistes et autres « agitateurs ». D'autres fichiers sont également montrés qui servaient à certifier d'une qualité professionnelle (tel

Interview

Un partenariat inédit

Des militants de la LDH font visiter l'exposition des Archives nationales. Nous avons interrogé Jean-Claude Vitran, délégué du groupe de travail Libertés et nouvelles technologies de l'information, qui a participé à la mise en œuvre de ce partenariat.

HOMMES & LIBERTÉS. Comment est née l'idée de ce partenariat avec les Archives nationales ?

JEAN-CLAUDE VITRAN. Les commissaires de l'exposition ont souhaité créer des ponts entre l'histoire du fichage et la société de surveillance généralisée d'aujourd'hui. Ils ont fait appel à la Ligue des droits de l'Homme, et nous avons créé un petit groupe de travail commun, dans l'idée de faire appel à des ligueurs pour servir de guides.

H&L. Quelle forme prend la participation de la LDH ?

J.-C. V. Une vingtaine de membres de la LDH se sont portés volontaires pour assurer, de façon ponctuelle, le rôle de guide, afin d'allier l'histoire et l'actualité. Pour ce faire, un peu avant l'ouverture de l'exposition, en septembre, ils ont bénéficié d'une formation accélérée dispensée par les commissaires. Par ailleurs, chaque jeudi soir, des tables rondes permettent aux visiteurs d'approfondir certains thèmes.

Plusieurs sont animées par des membres de la LDH, par exemple celle sur le fichage des Algériens pendant la guerre d'Algérie ou celle sur le fichage des Roms.

H&L. Quel est l'intérêt de ce genre d'initiative pour la LDH ? Envisagez-vous des prolongements ?

J.-C. V. La relation entre l'histoire et le monde contemporain est plus forte qu'on croit. La paranoïa du contrôle des citoyens ne date pas d'aujourd'hui. A partir du travail réalisé pour « Fichés ? », nous pourrions imaginer, après la fermeture de l'exposition fin janvier, mettre à disposition de petites expositions itinérantes : sur les fiches anthropométriques et le « criminel né », sur le fichier des étrangers, sur le fichage des juifs et tout ce qu'avait fait le gouvernement Pétain, qui n'est techniquement pas si éloigné des pratiques actuelles (croisement des fichiers, etc.). Une idée à creuser.

celui de marchands de bestiaux du Jura) ou bien à recenser les membres d'une association (tel celui de la Fédération d'athlétisme et de basket-ball).

Le « racisme scientifique » de Bertillon

L'exposition décrit longuement, mais sans vraiment le qualifier, le système anthropométrique d'Alphonse Bertillon. Il manque là une réflexion sur le soubsystème idéologique de son système, qui n'est autre qu'un «racisme scientifique» reposant sur la mesure et la classification des caractères physiques des individus et des races, dans la stricte continuité des théories de son père Louis-Adolphe Bertillon, professeur à l'Ecole d'anthropologie de Paris, qui faisait reposer la différence entre «races supérieures» et «races inférieures»

sur le volume de leur cerveau! Le préfet de police Louis Andrieux avait qualifié en 1879 le système inventé par Alphonse Bertillon de «fumisterie».

Le dreyfusard Paul Painlevé a fait, lui aussi, un sort à ses théories statistiques et graphologiques totalement saugrenues (son antisémitisme avait conduit Bertillon à affirmer que Dreyfus était l'auteur du bordereau car... ce n'était pas son écriture), citant, lors du procès de Rennes, en 1899, une lettre de Henri Poincaré dénonçant son usage farfelu des probabilités. Paul Painlevé publia peu après (*L'Humanité*, 16 mai 1904) un article intitulé «Les faux de l'expert Bertillon», qui ouvrit une polémique au cours de laquelle le système Bertillon fut défendu par Charles Maurras et l'Action française... Un article du catalogue signale simplement qu'Al-

Cette exposition est l'occasion de découvrir un grand nombre d'archives insoupçonnées. On ne peut que souhaiter que toute leur portée puisse être étudiée.

phonse Bertillon s'est longtemps opposé à la prise en compte de la dactyloscopie (le relevé des empreintes digitales), pourtant beaucoup plus fiable que son système anthropométrique fantaisiste. On pourrait ajouter que, dans le domaine de la police scientifique, son système idéologique racialiste a mis nettement en retard la police française par rapport à Scotland Yard. Et que cet idéologue était le précurseur des discours fallacieux qui, encore aujourd'hui, apportent des réponses dangereuses au besoin de sûreté des citoyens face à la délinquance et aux risques de récidive.

Les commissaires de l'exposition ayant fait appel à des médiateurs de la LDH pour commenter aux visiteurs qui le souhaitent les enjeux civiques du fichage, cela fait assurément partie des

Le fantasme sécuritaire sévit toujours

L'exposition «Fichés?» met en lumière la persistance du fantasme sécuritaire depuis le milieu du XIX^e siècle. Cent soixante ans plus tard, le pouvoir multiplie les fichiers... et les possibilités de croisement.

Le développement des technologies de l'informatique a amplifié et facilité la généralisation du fichage, ce qui a permis aux technocrates, en 1974, d'imaginer un fichage de l'ensemble de la population française : les fichiers Safari et Gamin. Après une vive réaction citoyenne, le retrait du projet débouche sur une réflexion constructive qui aurait pu laisser croire à un apaisement du fantasme sécuritaire. Mais l'alibi du terrorisme et l'obsession de la dangerosité de l'ensemble des citoyens ont amené les gouvernements successifs à développer le fichage.

Alors qu'en 2006, la commission Bauer avait recensé 36 fichiers de police, nous en dénombrons environ 70 aujourd'hui, dont 44 créés après 2002. Depuis cette date, les pouvoirs de la CNIL⁽¹⁾ ont été rognés, et ce ne sont pas moins de quarante-deux lois sécuritaires qui ont été adoptées. Pourtant, les députés, majorité et opposition confondues, suite au scandale Edvige⁽²⁾, avaient réclamé

d'être saisis de toute création d'un nouveau fichier, mais leur proposition de loi a été enterrée par l'Elysée. Pour ne parler que des dernières divagations du pouvoir, il en est qui n'ont rien à envier à celles de périodes de notre histoire que l'on pensait à jamais révoltes, telle la «carte d'identité électronique».

Elle sera munie de deux puces RFID⁽³⁾ :

- la mémoire de la première, destinée à l'identification, comportera deux photographies face et profil, comme au temps de Bertillon, et deux empreintes digitales ;
- la mémoire de la seconde puce comportera des éléments permettant le commerce électronique.

Bien entendu, la mise en service de cette carte, pas encore obligatoire, nécessitera la création d'un fichier de l'ensemble des possesseurs de cartes, le fichier des «honnêtes gens» selon un député proche du pouvoir. Comme la carte d'identité est obligatoire pour

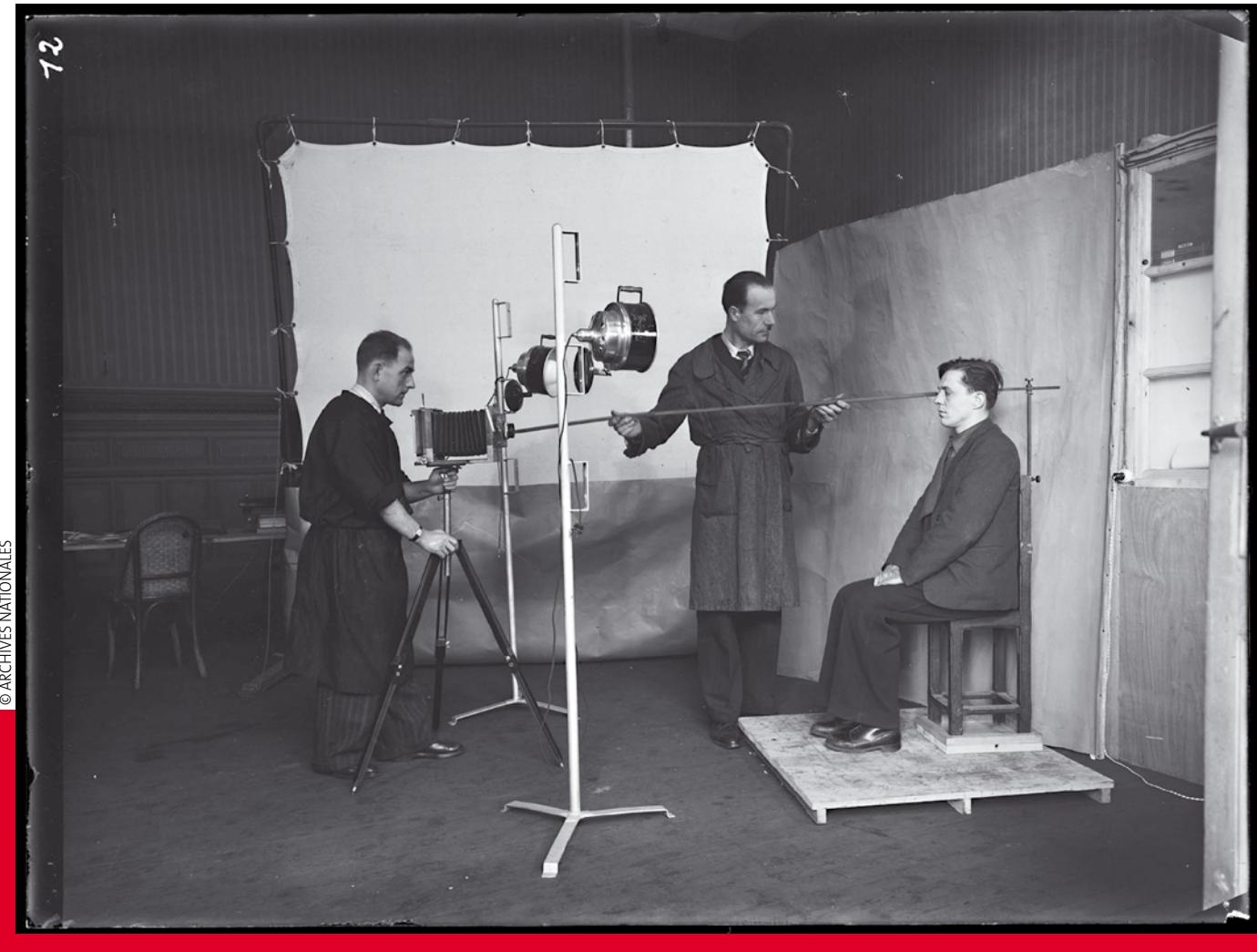
se déplacer en Europe, dans dix ans, l'ensemble de la population française sera fiché, et, cerise sur le gâteau, ce fichier de photographies numérisées, couplé avec les logiciels de reconnaissance faciale des caméras de vidéosurveillance, permettra de tracer l'ensemble de la population française. L'exposition des Archives nationales, riche et multiple, lance des ponts entre les périodes de l'histoire et nous ouvre les yeux sur la constance de la volonté des gouvernants d'instaurer une surveillance généralisée et permanente des citoyens.

**Jean-Claude VITRAN,
délégué du groupe de travail Libertés et nouvelles technologies de l'information**

(1) Commission nationale de l'informatique et des libertés.

(2) Le décret de 2008 instituant le fichier des personnes ayant une activité politique, syndicale ou associative a été abrogé après une forte mobilisation.

(3) RFID: Radio Frequency Identification – identification par radiofréquence.



points qu'ils développeront. Cette exposition est l'occasion de découvrir un grand nombre d'archives insoupçonnées. On ne peut que souhaiter que toute leur portée puisse être étudiée. Cela implique de conserver intégralement certains fonds, comme cela a été admis pour les fichiers de la période de l'Occupation.

Des trésors d'archives inexploitées

Dans son avant-propos au bel ouvrage collectif qui accompagne l'exposition⁽¹⁾, la directrice des Archives nationales, Agnès Magnien, explique que, dans bien des cas, on n'a conservé qu'une année témoin de certains fichiers, ou, à titre d'échantillon, les seuls dossiers commençant par certaines lettres. Mais, à l'heure où s'ouvre l'ère de la numérisation, peut-on faire le choix de ce genre de pilonnage indépendamment des

questions historiques posées ? Par exemple, l'étude de la question sociale par la relégation au bagne entre 1885 et 1938 ; dans la même période, l'examen de la répression des femmes au titre de la « police des mœurs », ou l'étude du contrôle de la population indigène d'Algérie, supposent, si tant est qu'on estime

ces objets d'histoire légitimes, l'examen exhaustif de certains fichiers. L'exposition révèle des trésors d'archives inexploitées. Les choix archivistiques quant à leur conservation ou leur destruction partielle ne sauraient déterminer en amont les travaux que les historiens auront la possibilité de mener dans l'avenir. ●

Fichés ? Photographie et identification du Second Empire aux années soixante

**Archives nationales
60, rue des Francs-Bourgeois,
75003 Paris**

Jusqu'au 23 janvier 2011
Du lundi au vendredi :
de 10 heures à 12 h 30
et de 14 heures à 17 h 30
Samedi et dimanche :
de 14 heures à 17 h 30
Fermé le mardi

(1) *Fichés ? Photographie et identification, 1850-1960*, ouvrage collectif sous la direction de Jean-Marc Berlière et Pierre Fournier, Perrin, 28 €.

et les jours fériés
Tarif : 6 € et 4 €
Un livret est remis gratuitement aux visiteurs.
● Tables rondes et débats autour de l'exposition chaque jeudi, de 18 h 30 à 20 heures, entrée gratuite, dans la limite des places disponibles.
● Des visites-médiations sont organisées par la LDH.